



La 1ère Compagnie d'Arc d'ECLARON



Organise et vous invite à participer



au Championnat Départemental 52 BEURSAULT

(Qualificatif championnat de France / Concours ouvert)
Qui se déroulera les 15-16 Avril et 22-23 Avril 2023

Au terrain de la compagnie, dans le jeu d'arc

(Au centre d'Eclaron prendre direction Sainte Livièrre, 200m après le pont du canal,
prendre la petite route à droite, puis suivre cette direction sur 1600 m)

Inscriptions : (avant le 10/04/2023)

Auprès : Par courrier : M Jacky SOUDANT, 9 Route de ST DIZIER, 52100 VILLIERS EN LIEU
Uniquement information par téléphone au : 06.68.02.39.74

Par mail (Solution préférable) à contact@arc-eclaron.fr (une confirmation sera envoyée)

Les règlements par chèque seront libellés à l'ordre de « 1^{ère} Compagnie d'arc d'ECLARON »

Les disponibilités par départ sont consultables en suivant ce lien : <http://www.arc-eclaron.fr/club/news.php>

Benjamin et Minime

(Arc classique ou Compound)tir à 30m.....Mise : 8€

Cadet, Junior, S1, S2 et S3

(Arc classique ou Compound)Tir à 50mMise : 10€

Déroulement :

2 Week-ends : les 15-16 Avril et 22-23 Avril 2023 (3 départs par week-end)

	Samedi	Dimanche Matin	Dimanche après midi
Ouverture du greffe	14h	9h	13h30
Début des tirs	14h45	9h45	14h15

6 archers à 50 m et 2 archers à 30m maximum par départ/allée (il y a 2 allées) dans l'ordre d'inscription
(20 minutes maxi d'échauffement)

Tir en 20 haltes + 2 haltes d'essai

Tenue blanche ou de club/compagnie obligatoire

(Présentation de rigueur : de la licence avec coche « Certificat médical » ou certificat médical de toute pièce)
(Sur la fiche d'inscription donnez un N° de téléphone pour concertation en cas de départ voulu complet ou annulé)

Résultats :

Classement général et récompenses seront donnés à l'issue du dernier départ vers 17h

Récompenses : Concours général (1^{er} départ de chaque archer)

Récompenses aux 3 premiers de chaque catégorie.

Récompense spéciale au plus beau noir jeune et adulte (toutes armes confondues)

Championnat Régional et Championnat départemental

- Pour l'archer de la HAUTE MARNE : son 1er départ comptera pour le CD52, le 2eme pour Championnat régional (si pas déjà fait)
- Pour l'archer HORS HAUTE MARNE : son 1er départ comptera pour le Championnat régional (si pas déjà fait)